

Une visite opportuniste de Jean-Michel Blanquer au CNED de Poitiers dont l'affichage et la communication cachent mal, sur le terrain, les interrogations sur sa politique de réduction des moyens.



La FSU Nouvelle-Aquitaine a été reçue en délégation par un conseiller du ministère de l'Éducation nationale et des représentants du local du rectorat, du CNED et du réseau CANOPE en marge de la visite du ministre J.M. Blanquer au CNED de Poitiers.

Alors que plusieurs militant.es qui s'étaient rapidement mobilisé.es à l'annonce de la venue du ministre manifestaient devant les bâtiments, la délégation a rappelé le contexte large de mobilisation des fonctionnaires et plus particulièrement des personnels de l'éducation dans lequel se plaçait ce déplacement ministériel, qui avait pour objet mettre en avant le CNED dans le dispositif « ma classe à la maison ».

La FSU dénonce l'opportunisme de cette visite au Cned de Poitiers dont les personnels étaient mobilisés contre les réductions budgétaires et les externalisations de certaines activités en novembre 2019 et dont les réformes en cours déstructurent fortement le fonctionnement. La FSU rappelle que le service public de formation à distance (Cned et CRPF pour l'enseignement agricole) remplit une mission irremplaçable de formation et d'accès aux diplômes et aux qualifications auprès de milliers de jeunes et d'adultes empêchés de suivre un enseignement présentiel, et cela indépendamment des conditions exceptionnelles actuelles liées au coronavirus. Elle réaffirme que ces services doivent être soutenus de manière pérenne par une réelle volonté politique se traduisant budgétairement alors même que le conseiller a refusé de répondre à nos interrogations sur les baisses de financement du Cned et du réseau Canopé.

En outre, la FSU a rappelé sa forte opposition à la réforme des retraites, ainsi qu'aux E3C et a dénoncé les procédures disciplinaires contre les personnels en cours dans l'académie qui s'instruisent plus sur une présomption de culpabilité que d'innocence. Elle a aussi rappelé au conseiller la baisse importante de DGH dans les établissements du secondaire de l'académie de Poitiers et de la Nouvelle Aquitaine et le recours aux heures supplémentaires pour assurer le fonctionnement des collèges qui auront des conséquences sur les conditions de travail et à terme sur la qualité du service public d'enseignement. La FSU voit dans ces réductions budgétaires l'une des finalités non affichées des réformes des lycées engagées par ce gouvernement.



Les syndicats de la FSU ont aussi profité de cette audition pour réaffirmer leurs mandats sur la revalorisation des salaires sans contrepartie et en dehors des revendications sur les retraites, sur la nécessité de mettre en place des procédures de facilitation de progression de carrière des femmes notamment pour les fonctionnaires de catégorie B et C. Enfin sur des problématiques plus particulières ou locales, ils ont insisté sur l'intérêt que représentaient les dispositifs qui permettent le travail collectif des enseignant.es, ils ont demandé que soit étudié la possibilité d'introduire une spécialité EPS au BAC, que le mercredi après-midi soit sanctuarisé pour la pratique du Sport Scolaire dans le cadre UNSS en faisant en sorte que la montée en charge des Spécialités en Terminale ne fragilise pas les Associations Sportives d'établissement ou encore que soit mieux pris en compte les établissements agricoles publics et les enseignants du ministère de l'agriculture dans les dispositifs d'évaluations et de continuités pédagogiques proposés par l'éducation nationale. Ceci afin que les élèves des classes de 4ième, 3ième et de bac généraux et technologiques de ces établissements bénéficient des mêmes possibilités qu'à l'éducation nationale.

Enfin, la FSU réaffirme que les services publics, et les agents qui portent les valeurs de solidarité et d'égalité sur le terrain, permettent aujourd'hui de répondre efficacement aux impératifs de la situation exceptionnelle que nous vivons, et doivent avoir les moyens de mener à bien leur mission structurante au bénéfice de l'intérêt général.